



## Section 1. Identification

|                                                                |                                                                          |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Identificateur de produit                                      | 4580                                                                     |
| Autres moyens d'identification                                 | Aucun                                                                    |
| Usage recommandé et restrictions d'utilisation                 | Scellant                                                                 |
| Identificateur du fournisseur initial                          | Adfast                                                                   |
|                                                                | 2685 Diab Ville Saint-Laurent Québec H4S 1E7 Canada                      |
|                                                                | <a href="mailto:servicemtl@adfastcorp.com">servicemtl@adfastcorp.com</a> |
|                                                                | <a href="http://www.Adfastcorp.com">www.Adfastcorp.com</a>               |
|                                                                | T: 514-337-7534                                                          |
| Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation | Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666                           |

## Section 2. Identification des dangers

### Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)

Sensibilisation cutanée (Catégorie 1)  
 Irritation oculaire (Catégorie 2A)  
 Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2)  
 Toxicité pour certains organes cibles – expositions répétées (Catégorie 2)

### Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)



Attention

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
 P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation.  
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P280 Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes.  
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanées: Consulter un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.  
 P314 Appeler un médecin en cas de malaise.  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

Autres dangers connus                      Aucun

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

| Dénomination chimique (nom commun/synonymes)     | Numéro CAS ou autre | Concentration (%) |
|--------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Butan-2-one O,O',O''- (méthylsilyldiène)trioxime | 22984-54-9          | < 10              |
| N-(3-(triméthoxysilyl) propyl)éthylènediamine    | 1760-24-3           | < 3               |

butan-2-one O,O',O''- (vinylsilyldi)trioxime  
Octamethylcyclotétrasiloxane

2224-33-1  
556-67-2

< 1  
< 1

#### Section 4. Premiers soins

|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>                                                       | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin.                                                                                                                                                                                           |
| <b>Voie orale</b>                                                       | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. |
| <b>Voie cutanée</b>                                                     | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. (15-20) En cas d'irritation ou d'éruption cutanées: Consulter un médecin.                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Voie oculaire</b>                                                    | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.                                                                                                                                               |
| <b>Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)</b>      | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial</b> | Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

#### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

##### Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)

Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.

##### Agents extincteurs appropriés et inappropriés

En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction des produits environnants.

##### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

#### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

##### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).

##### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

#### Section 7. Manutention et stockage

##### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage.

Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8.

##### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)

Limites d'exposition: Poussières – PEL-TWA 15 mg/m<sup>3</sup> (total poussières) & 5 mg/m<sup>3</sup> (fraction respirable);

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

### Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Nous vous recommandons de porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Nous vous recommandons de porter des lunettes à coques antiéclaboussures/lunettes de sécurité ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                                                            |                               |                                             |                |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------|----------------|
| <b>Apparence, état physique/couleur</b>                                    | Pâte/liquide couleurs variées | <b>Tension de vapeur</b>                    | Non disponible |
| <b>Odeur</b>                                                               | Caractéristique               | <b>Densité de vapeur</b>                    | Non disponible |
| <b>Seuil olfactif</b>                                                      | Non disponible                | <b>Densité relative</b>                     | 1,29           |
| <b>pH</b>                                                                  | Non disponible                | <b>Solubilité</b>                           | Insoluble      |
| <b>Point de fusion/congélation</b>                                         | Non disponible                | <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b> | Non disponible |
| <b>Point initial/domaine d'ébullition</b>                                  | Non disponible                | <b>Température d'auto-inflammation</b>      | 435°C / 815 F  |
| <b>Point d'éclair</b>                                                      | Non disponible                | <b>Température de décomposition</b>         | Non disponible |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                                  | Non disponible                | <b>Viscosité</b>                            | Non disponible |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>                                     | Non disponible                | <b>COV</b>                                  | Non disponible |
| <b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité</b> | Non disponible                | <b>Autre</b>                                | Aucune connue  |

## Section 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun connu

### Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)

Aucun connu

### Matériaux incompatibles

Matières comburantes; etc.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation cutanée, rougeurs, douleurs; Irritation des yeux, rougeurs, larmoiements;

### Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)

Sensibilisation cutanée – Possible;

Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible;

Mutagenicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible;

Cancérogénicité – Aucun ingrédient énuméré par IARC, ACGIH, NTP;  
 Toxicité pour la reproduction – Possible;  
 Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Aucune donnée disponible;  
 Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Possible;  
 Danger par aspiration – Aucune donnée disponible.  
 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.

#### Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL<sub>50</sub> & CL<sub>50</sub>)

Aucune;  
 ETA non disponible dans ce document.

### Section 12. Données écologiques

**Écotoxicité (données aquatique et terrestre)** Aucune donnée disponible pour ce produit

**Persistance et dégradation** Aucune donnée disponible

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible

**Autres effets nocifs** Aucune donnée disponible

### Section 13. Données sur l'élimination

#### Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés

Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

### Section 14. Informations relatives au transport

#### Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD

Non réglementé

#### UN number; Proper shipping name; Class(es); Packing group (PG) of the 49 CFR (USA)

Not regulated

#### Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)

Not regulated

#### Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)

Not regulated

**Précautions spéciales (transport/déplacement)** Aucune

**Dangers environnementaux (IMDG ou autre)** Aucun

**Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)** Possible

### Section 15. Informations sur la réglementation

#### Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé

Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).

#### Réglementation, canadienne relative à l'environnement

Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)

#### Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement

United States OSHA information: This product is regulated according to OSHA (29 CFR).

United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Refer to the ingredients listed in Section 3 & Sections 12; 13 & 14.

United States TCSA information: Refer to the ingredients listed in Section 3.

National Fire Protection Association (NFPA):

HEALTH: 1 FLAMMABILITY: 0 INSTABILITY: 0 SPECIAL HAZARDS: Refer to Section 2 & 3.

HAZARD SCALE: 0 = Minimal 1 = Slight 2 = Moderate 3 = Serious 4 = Severe

Proposition 65: This product does not contain a chemical known to the State of California to cause cancer or other reproductive harm.

### Section 16. Autres informations

**Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** Le 22 octobre 2017 version 1 (NSS ENTREPRISE INC.)

**Références** Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS.

**Abréviations**

|        |                                                                         |
|--------|-------------------------------------------------------------------------|
| ACGIH  | American Conference of Governmental Industrial Hygienists               |
| CAS    | Chemical Abstract Service                                               |
| CL     | Concentration létale                                                    |
| DL     | Dose létale                                                             |
| ETA    | Estimation de la toxicité aiguë                                         |
| IARC   | International Agency for Research on Cancer                             |
| IATA   | International Air Transport Association                                 |
| IMDG   | International Maritime Dangerous Goods Code                             |
| LIS    | Liste intérieure des substances (DSL)                                   |
| NIOSH  | National Institute for Occupational Safety and Health                   |
| NTP    | National Toxicology Program (U.S.A.)                                    |
| OSHA   | Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)                  |
| PEL    | Permissible Exposure Limit                                              |
| SIMDUT | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |
| STEL   | Short-term Exposure Limit                                               |
| TLV    | Threshold Limit Value                                                   |
| TMD    | Transport de marchandises dangereuses au Canada                         |
| TSCA   | Toxic Substances Control Act                                            |
| TWA    | Time Weighted Average                                                   |

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.